



مردے کی بے بسی

L'impuissance d'un défunt

French

Traduit en français par:
Département de traduction (Dawate-e-Islami)

Shaykh-e-Tajdeed, Amil-e-Ahm-e-Sunnat,
Fondateur de Dawat-e-Islami 'Allamah Mawlana Abu Bilal
MOUHAMMAD ILYÂS
'Attâr Qâdiri Razavî رحمۃ اللہ علیہ

مُردے کی بے بسی

Murday ki Bay-basi

L'impuissance d'un défunt

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail: ✉ french.translation@dawateislami.net

L'impuissance d'un défunt

Une traduction française de « Murday ki Baybasi »



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2022 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Jumādil Awwal 1444, AH – (Dec 2022)

Éditeur: Maktaba-tul-Madinah

Quantité: -

ISBN : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail:** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone:** +92-21-34921389-93

🌐 **Web:** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَتَابَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dou'a pour lire le livre

Lisez la Dou'a (supplication) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez :إِنْ شَاءَ اللَّهُ عَزَّوَجَلَّ

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَادْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

O Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

Note: Récitez la Salat sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la Dou'a.

Tableau de Contenu

L'impuissance du défunt	1
L'excellence de la Salât- 'Alan-Nabi ﷺ	1
Le défunt et le Ghassaal	2
Que dit le défunt ?	2
Le combat de toute une vie	3
L'histoire de la tombe qui fait trembler le cœur	4
Le décès royal	6
La royauté n'a pas profité	7
Le but de la venue au monde	8
Les ministères ne seront d'aucune utilité !	9
Quatre affirmations infondées.....	11
Première revendication - Je suis le serviteur d'Allah.....	12
Deuxième affirmation - Allah عَزَّوَجَلَّ fournit la subsistance.....	12
Troisième affirmation - L'au-delà est meilleur que ce monde.....	13
Quatrième affirmation - Nous décéderons un jour.....	13
Annonce de la mort.....	14
Conversation avec le défunt.....	15
La punition pour avoir laissé un téléviseur derrière soi	16
Félicitations de la part de notre Bien-Aimé Rasool ﷺ	17
Ne cherchez pas d'excuses	19
Une vallée terrifiante.....	21
Le python chauve.....	21
La prière ne sera pas acceptée pendant 40 jours	21

Tableau de Contenu

La détestation de Sayyiduna 'Ali de l'alcool	22
Obéissance aux parents cruels	22
Conséquence néfaste du non-respect des promesses.....	23
Des serpents dans l'estomac	24
36 fois pire que la fornication	24
Provision de l'enfer.....	24
Les bienfaits de la Sounnah	25
22 Madani Perles pour les funérailles et l'enterrement	26
Madani Channel – Paramètres de couverture globale	33



الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

L'impuissance du défunt¹



Bien que Satan fera de son mieux pour vous empêcher de lire ce discours en vous faisant sentir paresseux, lisez-le du début à la fin, vous sentirez une Madani transformation en vous-même, إِنَّهَا آءَ اللَّهُ عَزَّوَجَلَّ.

L'excellence de la Salât-'Alan-Nabi ﷺ

Le Bien-Aimé et Béni Rasool صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : « Embellissez vos rassemblements en récitant la Salât sur moi, car votre récitation de la Salât sur moi sera un Noor pour vous le jour du Jugement. »

(Al-Firdaus bima Soor-il-Khitaab, vol. 2, p. 291, Hadith 3330)

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

¹ Ce discours a été prononcé par Ameer-e-Ahl-e-Sunnat واحة بركاتهم العالمة lors du l'Ijtima' international de 3 jours de Dawat-e-Islami les 11, 12 et 13 de Sha'ban-ul-Mu'azzam, 1423 AH à Madina-tul-Awliya, Multan. Il est présenté sous la forme d'un livret avec quelques modifications nécessaires.

[Majlis Maktaba-tul-Madinah]

L'impuissance du défunt

Le défunt et le Ghassaal

Un grand érudit des Hadith et Taabi'i renommé, Sayyiduna Sufyan Sawri رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ rapporte que lorsqu'une personne meurt, elle devient consciente de tout ce qui se passe autour d'elle ! Lorsque le Ghassaal (celui qui donne le bain rituel au défunt) donne le Ghusl à son corps, il dit : « Je te prie au nom d'Allah عَزَّوَجَلَّ, sois tendre avec mon corps. Lorsqu'il est déposé dans son tombeau, on lui dit d'écouter ce que les gens disent de lui. » (*Sharh-us-Sudoor, p. 95*)

Que dit le défunt ?

Ameer-ul-Mu`mineen [chef des croyants], Sayyiduna 'Umar Farooq-e-A'zam رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Bien-Aimé et Béni Rasool صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque le défunt, en cercueil, est porté sur les épaules des gens et juste après que les gens aient fait le troisième pas ; le défunt parle. A part les djinns et les humains tous ceux qu'Allah عَزَّوَجَلَّ veut, Il عَزَّوَجَلَّ leur accorde la capacité d'entendre la voix du défunt. Le défunt dit : « Ô mes frères ! Ô les personnes qui soulèvent mon corps ! Ne laissez pas ce monde vous tromper comme il m'a trompé ; ne laissez pas ce monde jouer avec vous comme il l'a fait avec moi. Ce que j'ai gagné dans ce monde, je l'ai laissé à mes héritiers. Au jour du jugement, Allah عَزَّوَجَلَّ m'imposera des comptes et me prendra à partie, alors que vous me voyez partir et pleurez

pour moi. » (*Sharh-us-Sudoor, p. 96; Kitab-ul-Quboor ma' Mawsū'ah Ibn Abid Dunya, vol. 6, p. 61, Hadith 25*)

*Jeetnay dunya Sikandar tha chala
Jab gaya dunya say khaali hath tha*

Le combat de toute une vie

Chers frères islamiques ! Quel sera le degré d'impuissance lorsque nos âmes seront saisies de nos doux corps ? Quel sera le degré d'impuissance lorsque nos vêtements coûteux seront enlevés de nos corps ? Le Ghassaal nous fera le Ghushl, et nous serons enveloppés dans un linceul blanc. Quel moment de désespoir extrême ce sera lorsque notre cercueil sera soulevé sur les épaules et sera porté au cimetière !

Hélas ! Nous avons passé toute notre vie à lutter pour obtenir les luxes de cette vie, en sacrifiant même notre sommeil et en prenant toutes sortes de risques. Nous avons gagné les richesses de ce monde malgré les obstacles créés par ceux qui étaient jaloux de nous. Nous avons amassé de nombreuses richesses, nous nous sommes fait construire des maisons solides que nous avons décorées et meublées de tant de choses.

Rappelez-vous ! Nous devons laisser toutes ces choses lorsque nous décèderons. Nos vêtements coûteux resteront suspendus dans l'armoire, nos voitures resteront garées dans le garage, nos biens et notre luxe resteront dans ce monde. L'impuissance

L'impuissance du défunt

du défunt sera à son comble, lorsque ses proches et ses admirateurs, le portant sur leurs épaules, se dirigeront vers le cimetière pour le transférer de sa maison mortelle à la tombe sombre et profonde.

*'Aalam-e-inqilāb hay dunya
Chand lamhaun ka khuwab hay dunya
Fakhr kyun dil lagayain iss say
Nahin achchi, kharāb hay dunya*

L'histoire de la tombe qui fait trembler le cœur

Sayyiduna 'Umar Bin 'Abdul 'Azeez رضي الله عنه se rendit un jour au cimetière avec un cortège funéraire. Il رضي الله عنه s'assit près d'une tombe en réfléchissant. Quelqu'un lui demanda : « Ô Ameer-ul-Mu`mineen ! Pourquoi êtes-vous assis ici tout seul ? » Il رضي الله عنه répondit : « Cette tombe m'a appelé et m'a dit : " Pourquoi ne me demandez-vous pas comment je traite les gens qui entrent en moi ? " J'ai dit à la tombe : Dis-le moi. La tombe a répondu : "Quand une personne entre en moi, je déchire son linceul et son corps en morceaux et je mange sa chair. N'allez-vous pas me demander ce que je fais de ses articulations ? J'ai dit : "Dis-le-moi. La tombe a répondu : "Je sépare les mains des poignets, les genoux des mollets et les mollets des pieds. »

Ceci étant dit, Sayyiduna 'Umar Bin 'Abdul 'Azeez رضي الله عنه se mit à pleurer. Quand il رضي الله عنه se contrôla, il رضي الله عنه dit : « Ô

mes frères islamiques ! Nous allons vivre dans ce monde pour une courte période. Celui qui gouverne dans ce monde sera gravement déshonoré dans l'au-delà. Ceux qui sont enviés dans ce monde à cause de leur richesse apparaîtront comme des mendiants le jour du jugement. Celui qui est jeune vieillira et celui qui est vivant mourra. Ce monde vous trompera alors que vous êtes conscients qu'il va bientôt partir. Où sont ces individus qui ont récité le Saint Coran ? Où sont ceux qui se sont rendus à la Maison d'Allah عَزَّوَجَلَّ pour accomplir le Hajj ? Où sont ceux qui ont observé le Siyam (صِيَام) pendant le mois de Ramadan ? Qu'a fait la terre de leurs corps ? Qu'ont fait les insectes de la tombe à leur chair ? Qu'est-il arrivé à leurs os et à leurs articulations ? Je jure par Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ceux (non pratiquants) qui dormaient sur des lits moelleux, maintenant, étant éloignés de leurs familles et de leurs maisons, sont soumis à l'épreuve et à la calamité, leurs enfants errent dans les rues car leurs veuves se sont remariées, leurs proches ont occupé leurs maisons et se sont répartis leur héritage entre eux. Par Allah عَزَّوَجَلَّ ! Certains d'entre eux mènent une vie paisible dans leurs tombes et d'autres subissent de graves tourments.

Extrêmement regrettable ! Ô personne imprudente ! Aujourd'hui, au moment de la mort de ton père, de ton fils ou de ton frère, tu fermes leurs yeux, tu les baignes, tu les enveloppes dans un linceul, tu portes leur corps sur ton épaule, tu accompagnes le cortège funèbre et tu les enterres dans une

L'impuissance du défunt

tombe sombre et étroite. (Rappelez-vous que tout cela vous arrivera bientôt) Si seulement je savais laquelle de mes joues se décomposera en premier (dans la tombe). »

Ceci étant dit, Sayyiduna 'Umar Bin 'Abdul 'Azeez رضي الله عنه pleura si amèrement qu'il perdit connaissance. Il رضي الله عنه quitta ce monde une semaine plus tard.

(Ar-Raud-ul-Faa'iq, p. 107; résumée)

Hujjat-ul-Islam, Sayyidunā Imam Muhammad Bin Muhammad Bin Muhammad Ghazālī رحمته الله عليه a déclaré dans le livre Ihyā-ul-'Uloom : Au moment de sa mort, Sayyidunā 'Umar Bin 'Abdul 'Azeez رضي الله عنه récitait le Verset suivante :

تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ

عُلُوقًا فِي الْأَرْضِ وَلَا فُسَادًا ۗ وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٨٣﴾

Cette maison de l'au-delà, Nous la faisons pour ceux qui ne veulent pas d'arrogance sur terre ni de tourmente ; et l'au-delà n'est que pour les pieux.

[Kanz-ul-īmān (Traduction du Saint Coran)] (Partie 20, Sourate Al-Qasas, verset 83) (Ihyā-ul-'Uloom, vol. 4, p. 510)

Le décès royal

Chers frères musulmans ! Cet événement qui fait fait trembler le cœur de Sayyiduna 'Umar Bin 'Abdul 'Azeez رضي الله عنه est une

leçon admonitoire pour les sages. Écoutez un autre événement de mort royale. Par conséquent, Hujjat-ul-Islam, Sayyidunā Imam Muhammad Bin Muhammad Bin Muhammad Ghazālī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ déclare dans le livre Ihyā-ul-'Uloom : Au moment de la mort du calife 'Abdul Malik Bin Marwaan, on lui demanda : « Comment te sens-tu ? » Il répondit : « Je me sens comme Allah عَزَّوَجَلَّ dit dans le Saint Coran, Sourate Al-An'aam, verset 94 :

وَلَقَدْ جِئْتُمُونَا فُرَادَى كَمَا خَلَقْنَاكُمْ
أَوَّلَ مَرَّةٍ وَتَرَكْتُمْ مَّا خَوَّلْنَاكُمْ وَرَاءَ ظُهُورِكُمْ

Et en effet, vous êtes venus à Nous seuls, comme Nous vous avons créés au départ, et vous avez laissé derrière vous les richesses et les biens que Nous vous avons accordés. »

[Kanz-ul-īmān (Traduction du Saint Coran)] (Partie 7, Sourate Al-An'aam, Verset 94) (Ihyā-ul-'Uloom, vol. 5, p. 230)

La royauté n'a pas profité

Hujjat-ul-Islam, Sayyidunā Imam Muhammad Bin Muhammad Bin Muhammad Ghazālī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a déclaré dans le livre Ihyā-ul-'Uloom : Au moment de la mort de Haroon Rasheed رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ, un calife abbasside bien connu, il رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ regarda son linceul avec désespoir et récita les verset 28 et 29 de la Sourate Al-Haaqqah :

L'impuissance du défunt

مَا أَخْنَىٰ عَنِّي مَالِيهِ هَلَكَ عَنِّي سُلْطَانِيهِ ﴿٢٨﴾

Ma richesse ne m'a pas du tout profité. Tout mon pouvoir s'est évanoui.

[Kanz-ul-īmān (Traduction du Saint Coran)] (Partie 29, Sourate Al-Hāqqah, verset 28-29) (Ihyā-ul-'Uloom, vol. 5, p. 231)

Le but de la venue au monde

Chers frères islamiques ! En fait, nous avons subi une grande épreuve et une grande tribulation depuis que nous sommes venus dans ce monde. Le but de notre venue dans ce monde était autre, mais peut-être n'avons-nous pas réussi à le comprendre ou l'avons-nous mal interprété ! Notre mode de vie est comme si nous allons jamais mourir (Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ nous l'interdit). Rappelez-vous ! Nous ne pourrions pas survivre dans ce monde pour toujours. Le but de venir dans ce monde n'est pas de gagner des richesses mondaines ou simplement d'obtenir les degrés de la connaissance mondaine ou du progrès mondain. Il est dit dans le Saint Coran :

أَفَحَسِبْتُمْ أَنَّمَا خَلَقْنَاكُمْ عَبَثًا وَأَنَّكُمْ

إِلَيْنَا لَاتُرجَعُونَ ﴿١١٥﴾

L'impuissance du défunt

Pensez-vous donc que Nous vous avons créés inutilement, et que vous n'avez pas à revenir vers Nous ?

[Kanz-ul-īmān (Traduction du Saint Coran)] (Partie 18, Sourate Al-Mu`minoan, verset 115)

Yad rakh har aan aakhir maut hay

Ban tu mat anjaan aakhir maut hay

Martay jaatay hayn hazaaraun aadami

'Aaqil-o-naadaan aakhir maut hay

Kya khushi ho dil ko chanday zeest say

Ghamzadah hay jaan aakhir maut hay

Mulk-e-faani mayn fanaa har shay ko hay

Sun lagaa ker kaan aakhir maut hay

Bar-ha 'Ilmi tujhay samjha chukay

Maan ya mat maan aakhir maut hay

Les ministères ne seront d'aucune utilité !

En effet, Allah ﷻ a créé les humains pour l'adorer. Si une personne ne parvient pas à atteindre ce but de la vie et se présente dans la cour d'Allah ﷻ le jour du jugement avec des charges de péchés, alors, même ses énormes richesses terrestres ne pourront pas le sauver du mécontentement de son Créateur ﷻ. Les connaissances et les diplômes mondains, les usines,

L'impuissance du défunt

les armes, l'influence mondaine, les hauts postes, les ministères, le statut mondain, la renommée, la force et la dignité mondaine n'aideront personne à atteindre un rang digne dans la cour d'Allah عَزَّوَجَلَّ.

Ceux qui exposent les fautes des autres dans l'ivresse du pouvoir, ceux qui provoquent des actes terroristes et ceux qui violent les droits des musulmans, il y a un sujet de préoccupation pour tous. Si Allah عَزَّوَجَلَّ et Son bien-aimé Rasool صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ deviennent mécontents de quelqu'un à cause de ses péchés, causant la perte de sa foi, il fera face à des difficultés si extrêmes qui ne prendront jamais fin. Allah عَزَّوَجَلَّ dit dans la sourate Al-Humazah

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le tout Miséricordieux, le très Miséricordieux

وَيْلٌ لِّكُلِّ هُمَزَةٍ لُّمَزَةٍ ۚ الَّذِي جَمَعَ مَالًا وَعَدَّدَهُ ۚ يَحْسَبُ أَنَّ مَالَهُ
أَخْلَدَهُ ۚ كَلَّا لِيُنْبَذَنَّ فِي الْحُطَمَةِ ۚ وَمَا أَدْرَاكَ مَا الْحُطَمَةُ ۚ
نَارُ اللَّهِ الْمَوْقُودَةُ ۚ الَّتِي تَطَّلِعُ عَلَى الْآفِئَةِ ۚ إِنَّهَا عَلَيْهِمْ
مُؤَصَّدَةٌ ۚ فِي عَمَدٍ مُّمَدَّدَةٍ ۚ

La ruine est pour tous les calomniateurs ouverts, les médisants.

Qui a amassé des richesses et les a stockées, en comptant encore et encore. Pense-t-il que sa richesse va prolonger son séjour dans ce monde pour toujours ? Jamais ! Il sera certainement jeté dans l'Ecrasement (le feu). Et qu'avez-vous compris de ce qu'est l'Écraseur ? Le feu d'Allah maintenu en flammes. Qui montera sur les cœurs ? En effet, il sera fermé sur eux. Dans les longues colonnes.

[Kanz-ul-īmān (Traduction du Saint Coran)] (Partie 30, Sourate Al-Humazah, Versets 1-9)

Quatre affirmations infondées

Sayyiduna Shaqeeq Balkhi رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ rapporte que les gens font quatre affirmations mais leurs actes sont contraires à leurs affirmations :

1. Ils affirment : ils sont les humbles serviteurs d'Allah, mais leurs actes indiquent qu'ils sont indépendants.
2. Ils prétendent : Allah عَزَّوَجَلَّ leur fournit la subsistance, mais ils ne sont pas satisfaits même après avoir accumulé beaucoup de richesses.
3. Ils prétendent que l'au-delà est meilleur que le monde, mais ils s'efforcent que d'améliorer le monde.
4. Ils prétendent : ils devront mourir un jour mais leur style de vie indique qu'ils ne mourront jamais.

(‘Uyoon-ul-Hikaayaat, p. 75)

Première revendication - Je suis le serviteur d'Allah

Chers frères islamiques ! En effet, c'est une question qui mérite d'être posée, chaque musulman croit qu'il est l'humble serviteur d'Allah, et évidemment un humble serviteur est lié par les commandements divins, mais de nos jours, la plupart des musulmans sont engagés dans des tâches qui indiquent clairement qu'ils sont indépendants. Celui qui est un serviteur fera ce que son maître lui ordonne. En effet, nous sommes les serviteurs d'Allah, et nous mangeons la subsistance fournie par Lui, mais malheureusement nos actes ne sont pas comme ceux de parfaits serviteurs. Allah عَزَّوَجَلَّ nous a ordonné de faire la prière, mais nous sommes paresseux. Allah عَزَّوَجَلَّ nous a ordonné de pratiquer le Sawm pendant le mois de Ramadan, mais, un grand nombre de personnes ne pratiquent pas le Sawm. De même, nous faisons preuve d'insouciance dans l'exécution des autres commandements d'Allah عَزَّوَجَلَّ.

Deuxième affirmation - Allah عَزَّوَجَلَّ fournit la subsistance

En effet, Allah عَزَّوَجَلَّ fournit la subsistance, mais la façon de gagner sa vie de certaines personnes est assez étrange. Bien qu'ils croient qu'Allah عَزَّوَجَلَّ est le pourvoyeur de subsistance, pourquoi les gens donnent et prennent des intérêts ? Pourquoi font-ils tourner des usines et font-ils construire des maisons en prenant des prêts bancaires avec intérêt? Si quelqu'un croit qu'Allah عَزَّوَجَلَّ lui fournit la subsistance, qu'est-ce qui l'oblige à

prendre des pots-de-vin? Qu'est-ce qui le pousse à vendre frauduleusement des marchandises ? Pourquoi le vol et le pillage sont-ils répandus ? Pourquoi ces sources interdites sont-elles adoptées pour gagner sa subsistance ?

Troisième affirmation - L'au-delà est meilleur que ce monde

Sans aucun doute ! Bien qu'ils soient convaincus que l'au-delà est meilleur que ce monde, la plupart des gens sont occupés à faire des efforts pour l'amélioration du monde et à accumuler des richesses uniquement. Tout le monde semble fasciné par la richesse matérielle, et le style de vie des gens indique qu'ils ne quitteront jamais ce monde.

Quatrième affirmation - Nous décéderons un jour

La quatrième affirmation est que nous décéderons un jour. Malgré la croyance de cette affirmation que tant de fois, le style de vie des gens indique comme s'ils ne décéderont jamais. Le style de vie de Sayyiduna Hasan Basri رحمته الله عليه était en accord avec l'affirmation selon laquelle nous décéderons un jour. Il رحمته الله عليه restait toujours effrayé comme si une sentence de mort avait été prononcée pour lui.

(Ihyā-ul-'Uloom, vol. 4, p. 231; résumée)

Il s'agit d'un mandat d'exécution, également appelé mandat de mort ou mandat noir. Cet arrêt de mort a été délivré à tout le

L'impuissance du défunt

monde en ce sens que quiconque est né doit mourir un jour. En d'autres termes, chacun est sur la liste des personnes à abattre avant même sa naissance, c'est-à-dire que sa subsistance, son âge et même le lieu de son enterrement sont décidés avant sa naissance. Afin de créer le corps d'un enfant dans le ventre de sa mère, l'ange apporte la terre d'où la personne sera enterrée après sa mort. Après avoir mangé sa part de nourriture et passé sa vie, lorsqu'un défunt est placé dans un cercueil et porté sur les épaules des gens vers le cimetière, il parle, écoutez ce qu'il dit...

Annnonce de la mort

Le Rasool de la Rahmah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dit : « Je jure par Celui sous l'omnipotence duquel se trouve ma vie ! Si les gens voient sa destination (celle d'un mort) et écoutent ce qu'il dit, ils oublieraient le défunt et se préoccuperaient d'eux-mêmes. Lorsque le défunt est placé sur la planche, son âme se déplace avec anxiété, s'assied et dit : « Ô ma famille et mes amis ! Ne laissez pas le monde vous tromper comme il m'a trompé. J'ai collecté des richesses Halaal (permises) et Haraam (non permises) puis je les ai laissées aux autres. Son profit est pour eux et sa perte est pour moi. Ayez peur de ce qui m'est arrivé (c'est-à-dire, tirez-en une leçon). » (*At-Tazkirah lil-Qurtubi, p. 69*)

Chers frères islamiques ! Cela vaut la peine de méditer ! En vérité, chaque annonce de décès est en soi une motivation pour les prédicateurs qui nous transmettent le message suivant : « Ô

vous qui êtes en vie ! Comme je quitte le monde aujourd'hui, vous devrez aussi le quitter un jour. » Comme s'il s'agissait d'un guide.

*Janazah aagay barh kay keh raha hay ay jahan walon!
Mayray peechay chalay aao tumhara rahnuma mayn hoon*

Conversation avec le défunt

Il est indiqué dans le livre Sharh-us-Sudoor : Sayyiduna Sa'eed Bin Musayyab رضي الله عنه rapporte qu'il s'est rendu une fois au cimetière en compagnie de Sayyiduna 'Ali-ul-Murtada كريم الله وجهه الكريم. Sayyiduna 'Ali كريم الله وجهه الكريم fut Salam au défunt enterré dans le cimetière et dit : « Ô les habitants des tombes ! Allez-vous nous parler de vous ou allons-nous vous en parler ? »

Sayyiduna Sa'eed Bin Musayyab رضي الله عنه raconte qu'ils ont entendu (وَعَلَيْكَ السَّلَامُ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ) d'une tombe et quelqu'un a dit : « Ô Ameer-ul-Mu`mineen ! S'il vous plaît, dites-nous ce qui s'est passé après notre mort ! » Sayyiduna 'Ali رضي الله عنه a dit : « Écoutez ! Vos richesses ont été distribuées, vos femmes (epouses) se sont remariées, vos enfants sont devenus orphelins et vos ennemis vivent dans la maison que vous avez rendue très solide, maintenant parlez-nous de votre état.

En entendant cela, une voix se fit entendre d'une tombe : « Ô Ameer-ul-Mu`mineen ! Nos linceuls se sont déchirés, nos

L'impuissance du défunt

cheveux se sont détachés, notre chair s'est déchirée en morceaux, nos yeux sont tombés de nos visages et du pus s'écoule de nos narines. Nous avons reçu ce que nous avons envoyé en avant (c'est-à-dire que nous sommes traités selon nos actes) et ce que nous avons laissé derrière nous, nous a causé une grande perte. » (*Sharh-us-Sudoor*, p. 209; *Ibn 'Asākir*, vol. 27, p. 395)

La punition pour avoir laissé un téléviseur derrière soi...

Chers frères islamiques ! Il faut aussi réfléchir à ce que l'on va laisser derrière soi dans le monde. S'il laisse derrière lui des affaires illicites, un lieu de jeu, un magasin de vin, un centre de musique, une industrie cinématographique, un cinéma, des théâtres et des appareils ou instruments de musique, ce que nous laissons derrière nous peut nous causer des horreurs incroyables

Un frère islamique a envoyé une lettre de Grande-Bretagne, que je vais essayer de présenter avec mes propres mots. Un homme pieux qui vivait à Sindh a dit : « Une nuit, je suis allé dans un cimetière où je me suis assis près d'une nouvelle tombe afin de prendre quelques remontrances. Alors que j'étais assis là, je me suis assoupi et j'ai vu la personne enterrée dans mon rêve. Je vis que le défunt brûlait dans le feu et qu'il criait : « Aidez-moi ! Aidez-moi ! » Je lui ai demandé : « Comment

puis-je vous aider ? » Il m'a répondu : « Je suis mort il y a quelques jours et mon fils regarde un film à la télévision en ce moment même. Chaque fois qu'il le faisait, un terrible tourment m'atteignait. Pour l'amour d'Allah عَزَّوَجَلَّ, va dire à mon fils de ne pas se réjouir et de renoncer à regarder la télévision. Car j'avais acheté la télé et je souffre des tourments dans ma tombe. Malheureusement, j'ai enseigné à mon fils les connaissances mondaines mais je ne lui ai pas enseigné les connaissances islamiques. Je ne l'ai pas empêché de commettre des péchés ; je ne l'ai pas non plus sensibilisé aux questions de la tombe et de l'au-delà. »

La personne enterrée a également donné son nom et son adresse. L'homme pieux poursuit en disant : « Le lendemain matin, je me suis rendu dans la ville voisine, chez la personne décédée. Un jeune homme en est sorti et a avoué qu'il avait regardé un film la nuit dernière et quand je lui ai raconté mon rêve, il s'est mis à pleurer et s'est débarrassé de ce mal de sa maison. »

Félicitations de la part de notre Bien-Aimé Rasool ﷺ

Un major de l'armée a déclaré que lorsqu'il était stationné au barrage de Mangla, un frère islamique de Dina (Jhelum) lui a donné en cadeau des cassettes de Bayan inspirées de la Sounnah. Les cassettes ont été écoutées à la maison. Le même incident précédent de l'homme pieux de Sindh était décrit dans

cette cassette de Bayan. En entendant cela, nous avons tous eu peur du châtement d'Allah ﷺ et avons décidé de nous débarrasser de la télévision. Le major de l'armée dit que par Allah ﷻ! Environ une semaine plus tard, sa femme eut le privilège de voir le plus Noble Rasool ﷺ dans son rêve et notre Bien-Aimé et Béni Rasool ﷺ a dit, « Félicitations ! Allah ﷻ a accepté ton acte de supprimer la télévision de ta maison. »

C'est l'histoire de cette époque où Dawat-e-Islami n'avait pas encore lancé sa chaîne 100% islamique, à savoir « Madani Channel », sans musique ni femmes, etc. D'après mes informations, à l'exception de Madani Channel, il n'y a pas d'autre chaîne qui soit une véritable chaîne islamique répondant aux exigences de la shari'ah. Par conséquent, les deux histoires mentionnées sont vraies : ils avaient l'habitude de regarder des programmes pécheurs. Je continue d'exhorter les personnes qui regardent différentes chaînes pleines de programmes pécheurs à se débarrasser de la télévision chez eux et à demander le pardon de leurs péchés commis en regardant ces mauvaises chaînes. Cependant, si les gens veulent regarder la télévision, ils devraient regarder uniquement Madani Channel. Par la vertu de la récitation du Glorieux Coran, des Na'at, des discours inspirés de la Sounnah et des Madani Perles colorées, *إِنْ شَاءَ اللَّهُ ﷻ*, un Madani environnement paisible sera développé dans nos foyers. Pour bloquer les autres chaînes, appliquez l'une des trois méthodes suivantes :

- ❖ Par le biais du réglage manuel, réglez "Madani Channel" sur tous les numéros.
- ❖ Bloquez d'autres chaînes en suivant le système intégré dans le téléviseur.
- ❖ De nos jours, les nouveaux appareils offrent également la possibilité de définir un mot de passe pour bloquer les chaînes.

Ne cherchez pas d'excuses

Chers frères islamiques! Maintenant, qui est cette personne chanceuse qui va se débarrasser de la télévision ou ne regarder que Madani Channel. Qui pourrait être cette personne malheureuse (Allah عَزَّوَجَلَّ l'interdit), qui, après sa mort, laisse derrière elle la télévision pleine de programme pécheur et Allah عَزَّوَجَلَّ l'interdit, il fait face à une punition dans sa tombe après sa mort en raison du fait qu'il a laissé la télévision à ses héritiers. Satan peut instiller de mauvaises pensées dans votre cœur que telle ou telle personne avait une télévision dans sa maison avant Madani Channel, Allah عَزَّوَجَلَّ sait, où apportent-ils de telles histoires. Regardez ! Cette preuve n'est pas suffisante pour me convaincre. Que vous croyiez ou non aux événements, la conscience des gens qui craignent Allah عَزَّوَجَلَّ proclamera que la télévision accélère le compteur des péchés. Elle a détruit la société et a fait que les gens deviennent mal élevés. L'immodestie et le dévoilement sont répandus à cause

L'impuissance du défunt

de ce mal. L'antenne parabolique a aggravé ce désordre. C'est la télévision qui a fait que nos filles adoptent les dernières modes. C'est la télévision qui a montré ces drames pleins d'histoires d'amour et de romance qui encouragent les relations amoureuses parmi les jeunes et les conduisent à la destruction. On voit même des enfants danser dans les rues dès qu'ils écoutent de la musique. Aujourd'hui, Internet s'avère être le dernier clou du cercueil et plonge les musulmans dans un fossé sans fond.

Les musulmans sont dans un état pitoyable ! Les puissances anti-islam font tous ces efforts qui causent la destruction de l'islam et des musulmans. Ils ont rendu les musulmans tellement impliqués dans le luxe que (Allah عَزَّوَجَلَّ l'interdit) les musulmans sont devenus les marionnettes des mécréants. Il fut un temps où seulement 313 musulmans sont venus sur le champ de bataille et ont détruit l'armée de l'ennemi qui était composée de 1000 mécréants.

*Ghulaman-e-Muhammad jaan daynay say nahin dartay
Yeh sar kat jaaye ya reh jaaye woh parwah nahin kartay*

Chers frères islamiques ! Repentez-vous sincèrement de vos péchés et prenez l'intention, à partir d'aujourd'hui, de vous abstenir de commettre des péchés et d'accomplir de bonnes actions. Écoutons maintenant quelques tourments contre le fait de commettre des péchés.

Une vallée terrifiante

Il existe une vallée terrifiante en enfer, à savoir (غَيْن) [Ghayy]. Les autres vallées de l'enfer cherchent à se réfugier de la chaleur de cette vallée. Cette vallée est destinée aux fornicateurs, aux alcooliques, aux preneurs d'intérêts, aux faux témoins, aux désobéisseurs des parents et aux abandonneurs de la prières. (Rūh-ul-Bayān, vol. 5, p. 345)

Le python chauve

Sayyiduna Abu Hurayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ a rapporté que le Saint Rasool صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qu'Allah عَزَّوَجَلَّ a doté d'une richesse mais qui ne paie pas la Zakah, le jour du jugement, sa richesse se transformera en un python chauve qui aura deux taches (c'est-à-dire un signe qu'il est extrêmement venimeux) et ce python sera mis autour de son cou (comme un collier). Le python s'accrochera à lui avec ses mâchoires et dira : "Je suis ta richesse, ton trésor". » (Sahīh Bukhāri, vol. 1, p. 474, Hadith 1403)

La prière ne sera pas acceptée pendant 40 jours

Ceux qui boivent de l'alcool, doivent trembler de peur ! Le Rasool de la Rahmah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui boit de l'alcool, sa prière ne sera pas acceptée pendant 40 jours et s'il se repent, Allah عَزَّوَجَلَّ acceptera son repentir. S'il boit à nouveau de l'alcool, sa prière ne sera pas acceptée pendant 40 jours supplémentaires et s'il se repent, Allah عَزَّوَجَلَّ acceptera son

L'impuissance du défunt

repentir. S'il boit de nouveau de l'alcool pour la troisième fois, sa prière ne sera pas acceptée pendant 40 jours et s'il se repent, Allah عَزَّوَجَلَّ acceptera son repentir. S'il boit de l'alcool pour la quatrième fois, sa prière ne sera pas acceptée pendant 40 jours et s'il se repent, son repentir ne sera pas accepté et le jour du jugement, on le fera boire dans la rivière de pus des habitants de l'enfer. » (*Sunan-ut-Tirmizī, vol. 3, p. 341, Hadith 1869*)

La détestation de Sayyiduna 'Ali de l'alcool

Ameer-ul-Mu`mineen, Sayyiduna 'Ali-ul-Murtada كَرَّمَ اللَّهُ وَجْهَهُ الْكَرِيمَ détestait tellement l'alcool qu'il رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ disait : « Si une petite goutte d'alcool tombe dans un puits et qu'un minaret est construit au-dessus, je ne prononcerai jamais Azan sur ce minaret. Si une goutte d'alcool tombe dans une rivière et que la rivière s'assèche et que l'herbe pousse au-dessus, je ne laisserais jamais mes animaux paître au-dessus. » (*Rooh-ul-Bayan, vol. 1, p. 340*)

Obéissance aux parents cruels

Les personnes qui désobéissent à leurs parents doivent avoir peur, se repentir et faire plaisir à leurs parents en leur demandant pardon.

Le plus Noble Rasool صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui passe sa matinée en état d'obéissance à ses parents, les deux portes de la Jannah lui sont ouvertes le matin ; et dans le cas où il n'y a qu'un seul parent, une seule porte de la Jannah est ouverte. Et

si celui qui passe sa soirée en état de désobéissance à Allah ﷺ concernant ses parents, alors deux portes de l'Enfer lui sont ouvertes au matin ; et au cas où l'un des parents est vivant, alors une porte de l'Enfer lui est ouverte. »

Une personne demanda humblement, « Ô le Saint Rasool ﷺ ! Même si les parents lui infligent de la cruauté ? ». Le Rasool de la Rahmah ﷺ a dit : « Même si les parents lui infligent de la cruauté, même si les parents lui infligent de la cruauté, même si les parents lui infligent de la cruauté. » (*Shu'ab-ul-īmān, vol. 6, p. 206, Hadith 7916*)

Conséquence néfaste du non-respect des promesses

Chers frères islamiques ! Si les parents donnent un ordre qui est contraire à la Shari'ah, il ne sera pas exécuté ! Par exemple, s'ils vous demandent de gagner de l'argent par des moyens Haraam ou de raser votre barbe etc., vous n'avez pas à leur obéir dans de telles affaires, donc, quiconque, obéit à ses parents dans des actes pécheurs est un pécheur et mérite l'enfer.

Ceux qui font beaucoup de promesses et ne les réalisent pas sans une raison valable selon la Shar'i devraient réfléchir attentivement. Le Bien-Aimé Rasool ﷺ a dit : « Quiconque rompt la promesse faite à un musulman, sur lui soit la malédiction d'Allah ﷻ, des anges [bénis] et de tous les gens, et aucun de ses Fard et Nafl ne sera accepté. » (*Sahīh Bukhāri, vol. 1, p. 616, Hadith 1870*)

L'impuissance du défunt

Des serpents dans l'estomac

Le plus Noble Rasool ﷺ a déclaré : « La nuit du Mi'raaj (Ascension), on m'a fait voyager chez ces gens dont l'estomac était comme des maisons remplies de serpents visibles de l'extérieur. J'ai demandé : « Ô Jibra'eel, qui sont ces gens ? » Il répondit : « Ce sont ceux qui prenaient de l'intérêt [ou de l'usure]. » (*Sunan Ibn Maajah, vol. 3, p. 71, Hadith 2273*)

36 fois pire que la fornication

Le Saint Rasool ﷺ a déclaré : « Un dirham d'usure consommé sciemment est un péché pire que de commettre 36 fois la fornication. » (*Sunan Dar Qutni, vol. 3, p. 19, Hadith 2819*)

Provision de l'enfer

Sayyiduna 'Abdullah Ibn Mas'ood رضى الله عنه rapporte : « Si une personne gagne une richesse Haraam puis la dépense, il n'y aura pas de bénédiction en elle et si elle fait une charité avec cet argent, la charité ne sera pas acceptée et si elle le laisse derrière elle et meurt, ce sera une disposition de l'enfer pour elle. »

(*Musnad Imam Ahmad, vol. 2, p. 34, Hadith 3672*)

Pour vous sensibiliser à la méthode de gestion des affaires en vous gardant à l'écart de la destruction de l'usure ou de l'intérêt, vous devez lire la brochure de 92 pages *Sood aur Uss ka 'Ilaj*, qui vous ouvrira les yeux.

Les bienfaits de la Sounnah

Chers frères islamiques! Reprenez vos esprits et réveillez-vous de votre sommeil d'insouciance. Repentez-vous de vos péchés, abandonnez la culture et les traditions occidentales et adoptez la Sounnah du plus grand Rasool صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. Prenez la décision de vous efforcer de réformer les autres en même temps que vous-mêmes. Montrez un immense enthousiasme à vous sacrifier pour la noble cause d'appeler les gens vers la droiture et développez votre intérêt et votre désir ardent de consacrer votre vie, votre richesse, votre temps et tout pour le renouveau de la Sounnah. Faites l'intention que 'je dois m'efforcer de me réformer et de réformer les gens du monde entier, (إِنْ شَاءَ اللهُ عَزَّوَجَلَّ). Pour m'efforcer de me réformer, je dois agir sur les naik A'maal et pour m'efforcer de réformer les autres, je dois voyager avec les Madani Qafilah.

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Les Sounnahs du plus Noble Rasool صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ sont largement apprises et enseignées dans le Madani Environnement de Dawat-e-Islami, un mouvement international et apolitique pour la propagation du Coran et de la Sounnah. C'est une Madani requête de passer toute la nuit dans l'Ijtima' hebdomadaire inspiré de la Sounnah qui commence après Salat-ul-Maghrib chaque jeudi dans votre ville. Habituez-vous à voyager ponctuellement dans le Madani Qafilah avec les dévots du Saint Rasool afin d'apprendre la Sounnah et de remplir le livret Naik A'maal en pratiquant quotidiennement le Fikr-e-Madinah (Madani contemplation)

L'impuissance du défunt

et en le soumettant au Zimmahdar (représentant compétent du Dawat-e-Islami) de votre localité. Par la bénédiction de ceci, vous développerez un état d'esprit et un désir ardent de protéger votre foi, d'adopter la Sounnah et d'être opposer aux péchés, *إِنْ شَاءَ اللَّهُ عَزَّوَجَلَّ*.

Chers frères islamiques ! Pour conclure, je profite de cette occasion pour mentionner l'excellence d'une Sounnah ainsi que certaines bonnes manières. Le Rasool de la Rahmah, l'Intercesseur de la Ummah *صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ* a dit : « Celui qui aime ma Sounnah, m'aime, et celui qui m'aime sera avec moi au Paradis. » (*Ibn 'Asaakir, vol. 9, p. 343*)

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

22 Madani Perles pour les funérailles et l'enterrement

1. Allah *عَزَّوَجَلَّ* dit :

أَلَمْ نَجْعَلِ الْأَرْضَ كِفَاتًا ﴿٢٥﴾ أَحْيَاءً وَ أَمْوَاتًا ﴿٢٦﴾

*N'avons-nous pas fait de la terre un lieu de rassemblement ?
Pour les vivants et les morts.*

[Kanz-ul-īmān (Traduction du Saint Coran)]

Dans le contexte de cette Verset bénie, il est indiqué à la page 927 du livre *Noor-ul-'Irfān* : En ce que les vivants sont sur le

dos de la terre et les morts sont rassemblés dans son estomac.

2. Enterrer le défunt est une Fard-e-Kifayah (obligation collective) (c'est-à-dire que si une personne s'acquitte de cette obligation, les autres musulmans sont exemptés de cette responsabilité. Dans le cas contraire, toute personne qui en a eu connaissance mais qui ne s'est pas acquittée de cette obligation est un pécheur).

Il est inadmissible de mettre le défunt sur le sol et de construire un mur autour, l'enfermant de tous les côtés.

(Bahaar-e-Shar'at, vol. 1, p. 842)

3. Les tombes sont également des bénédictions d'Allah عَزَّوَجَلَّ dans lesquelles les personnes décédées sont enterrées afin que les animaux et autres choses ne les profanent pas.
4. Le défunt doit être enterré près des gens vertueux afin qu'ils aient les bénédictions en vertu de leur proximité, même dans le cas où مَعَآذَ اللَّهِ عَزَّوَجَلَّ, les défunts méritent le tourment, ils intercèdent pour eux, les bénédictions descendent sur eux, les entourent [les défunts] aussi.

Il est dit dans un Hadith béni : Enterrez vos défunts auprès des gens vertueux.²

(Fatāwā Razawiyyah, vol. 9, p. 385)

² Hilya-tul-Awliyā, vol. 6, p. 390, Raqm 9042

L'impuissance du défunt

5. Il n'y a aucun mal à enterrer le défunt la nuit.
(Jauharah, p. 141)
6. Il est interdit d'enterrer inutilement plus d'un défunt dans une même tombe, mais si le besoin s'en fait sentir, cela est autorisé. *(Bahaar-e-Sharī'at, vol. 1, p. 846; 'Aalamgīrī', vol. 1, p. 166)*
7. Il est recommandé de placer le cercueil du côté de la Qiblah de la tombe afin qu'il puisse être descendu dans la tombe du côté de la Qiblah. Ne pas faire entrer le défunt (dans la tombe) par le côté tête après avoir placé le cercueil du côté pied de la tombe. *(Bahaar-e-Sharī'at, vol. 1, p. 844)*
8. Selon les besoins, il est préférable que deux ou trois hommes en bonne santé entrent dans la tombe pour descendre le défunt. Les personnes qui descendent le corps d'une femme doivent être ses Mahaarim et s'ils ne sont pas disponibles, d'autres proches parents. Si cela n'est pas possible, des musulmans pieux peuvent descendre le corps dans la tombe. *('Aalamgīrī, vol. 1, p. 166)*
9. Si la personne décédée est une femme, gardez son corps couvert d'un tissu jusqu'à ce que son corps soit descendu dans la tombe et que les dalles, etc. soient posées en travers.
10. En plaçant le corps dans la tombe, récitez cette supplication : (*بِسْمِ اللَّهِ وَيَا اللَّهُ وَعَلَىٰ مِلَّةِ رَسُولِ اللَّهِ*).
(Tanweer-ul-Absaar, vol. 3, p. 166)

11. Allongez le défunt sur le côté droit et dirigez son visage vers la Qiblah et défaites les nœuds du linceul car cela n'est plus nécessaire maintenant et s'il n'est pas défait, il n'y a aucun mal à cela. (*'Aalamgīrī, vol. 1, p. 166; Jauharah, p.140*)
12. Celui qui défait le nœud du linceul doit réciter cette supplication :

اللَّهُمَّ لَا تَحْرِمْنَا أَجْرَهُ وَلَا تَفْتِنَّا بَعْدَهُ

Traduction : Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ne nous prive pas de sa récompense et ne nous laisse pas tomber dans le chaos et la tourmente après cela.

(Haashiya-tut-Tahtaawī 'ala Maraḡi-yil Fallāh, p. 609)

13. Fermez la tombe avec des briques non cuites. Si le sol est mou, il est permis d'utiliser des planches. (*Bahaar-e-Sharī'at, vol. 1, p. 844*)
14. Maintenant, jetez la terre dans la tombe. Il est Mustahab de mettre la terre trois fois du côté de la tête en utilisant les deux mains. En jetant la terre la première fois, dites (مِنْهَا عَاقِبَتُنَا), la deuxième fois dites (وَ فِيهَا نُحْيِدُكُمْ), et la troisième fois dites (وَمِنْهَا نُخْرِجُكُمْ تَارَةً أُخْرَى). Maintenant, mettez le reste de la terre avec une bêche, etc. (*Jauharah, p. 141*)
15. Il est Makruh de jeter plus de terre que celle qui a été creusée dans la tombe. (*Fatāwā 'Aalamgīrī, vol. 1, p. 166*)

16. Il est permis de se nettoyer ou de se laver les mains après avoir jeté de la terre. (*Bahaar-e-Sharī'at, vol. 1, p. 845*)
17. Faites une tombe inclinée comme une bosse de chameau. Ne la faites pas à quatre angles. Il n'y a pas de mal à asperger la tombe d'eau, mais c'est en fait une Sounnah de la faire et la tombe doit être haute d'un empan ou légèrement plus. (*Bahaar-e-Sharī'at, vol. 1, p. 846; 'Aalamgīrī, vol. 1, p. 166; Rad-dul-Muhtār, vol. 3, p. 168*)

L'appel de l'Azan après l'enterrement est une source de récompense et extrêmement utile pour le défunt. (*Fatawa Razawiyyah – référencé, vol. 3, p. 370*)

18. Il est recommandé, une fois la procédure d'enterrement terminée, de se tenir d'abord près de la tête du défunt et de réciter les quelques premières ayahs de la sourate Al-Baqarah [de (آلَمَ) à (مُفْلِحُونَ)], et ensuite, se diriger vers les pieds du défunt et réciter de (أَمِنَ الرَّسُولُ) à la fin de la même Sourate. (*Bahaar-e-Shari'at, vol. 1, p. 846*)
19. Il est recommandé de rester près de la tombe après l'enterrement jusqu'à ce qu'un chameau soit abattu et que sa viande soit distribuée, afin que le défunt puisse sentir la proximité et ne pas avoir peur de répondre aux Nakrayn [anges]. Les gens doivent réciter le Glorieux Coran, faire des supplications et des Istighfār pour lui à ce moment-là

et faire cette supplication : Qu'il reste ferme dans sa réponse aux Nakīrayn ! (*Ibid*)

20. Il est permis de conserver la Shajarah ou le 'Ahd Naamah dans la tombe. Il est préférable de faire une niche dans la tombe vers la Qiblah du côté de la tête du défunt et d'y placer la Shajarah, même s'il est indiqué dans le livre Durr-e-Mukhtār qu'il est permis d'écrire 'Ahd Naamah sur le linceul et qu'il y a un espoir de pardon grâce à cela.

Il est permis d'écrire (بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ) sur la poitrine et le front du défunt. Une personne a fait un testament que (بِسْمِ اللَّهِ) est écrit sur sa poitrine et son front après sa mort, cela a été fait selon son testament puis quelqu'un l'a vu en rêve et lui a demandé son état. Il répondit : Après que j'ai été descendu dans la tombe, les anges des tourments sont apparus dans la tombe. Quand ils ont vu (بِسْمِ اللَّهِ) écrit sur mon front, ils ont dit : « Tu es sauvé du tourment. »

(*Durr-e-Mukhtār; Ghunyah*)

21. Il peut également être fait de cette façon que (بِسْمِ اللَّهِ) est écrit sur le front et لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ à écrire sur la poitrine mais cela doit être fait après le bain rituel et avant le linceul et cela doit être écrit par l'index et non par l'encre. (*Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 848; Rad-dul-Muhtār, vol. 3, p. 186*)

L'impuissance du défunt

22. Si l'on trouve les ossements du défunt hors de la tombe, il est obligatoire de les enterrer à nouveau.

(Tiré de : Fatāwā Razawiyyah, vol. 9, p. 406)

Pour apprendre des milliers de Sounnahs, achetez deux livres, le premier est un livre de 312 pages intitulé *Bahaar-e-Sharr'at* partie 16 et le second est un livre de 120 pages intitulé '*Sunnatayn aur Adaab*'. Lisez ces deux livres remarquables. Les voyages inspirés par la Sounnah du Madani Qafilah avec les dévots du Rasool sont également la meilleure source de pratique de la Sounnah.

Lootnay rahmatayn Qafilay mayn chalo

Seekhnay Sunnatayn Qafilay mayn chalo

Ho gi hal mushkilayn Qafilay mayn chalo

Khatm ho Shaamatayn Qafilay mayn chalo

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Muhammad Ilyas Attar Qaadiri

29 Muharram-ul-Haraam, 1436 AH (23 Novembre 2014)

Le grand luminaire spirituel et érudit du 21ème siècle, 'Allamah Maulana Abu Bilal Muhammad Ilyas Attar Qadiri Razavi دامت بركاته وعلو مقامه a fondé Dawat- e-Islami (le mouvement international et apolitique pour la propagation du Coran et de la Sounnah) qui diffuse les enseignements islamiques dans plus de 93 aspects de la vie. Si vous voulez en savoir plus sur le fondateur du Dawat-e-Islami, ses livres, ses brochures et les différents départements du Dawat-e-Islami, visitez ce site web: www.dawateislami.net.

En outre, le Dawat-e-Islami diffuse également le message de l'Islam dans le monde entier par le biais de Madani Channel, une chaîne 100% purement islamique. Où que vous soyez dans le monde, si vous souhaitez regarder Madani Channel, suivez les fréquences indiquées. Si vous souhaitez nous contacter, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : erseas@dawateislami.net.

Madani Channel – Paramètres de couverture globale

Transmission: Digital

Satellite	Beam Type	Position	Downlink	Hz.	Polarity	Sym. Rate	FEC
Asiasat (A7-C3V)	Global	105.5 E	C-Band	3739	Vertical	2815	3/4
Intelsat 20	Africa Region	68.5 E	KU-Band	12562	Horizontal	26657	2/3
Eutelsat 7	Middle East	7 West A	KU-Band	10815	Horizontal	27500	5/6
Astra 2F	Europe	28.5 E	Sky Platform	12640	Vertical	22000	5/6
Galaxy 19	USA	97 West	KU-Band	121835	Horizontal	22000	3/4

العند رب العالين والشوق والشكر على نعمة التوحيد كما بلغ قائله بالله من الشكر الربير بشر الله العنبر الربير

Afin de devenir un musulman pieux qui accomplit la prière

Passez toute la nuit dans les rassemblements hebdomadaire de Dawate-Islami inspirés de la Sounnah afin d'obtenir la satisfaction d'Allah ﷻ et avec de bonnes intentions. Afin d'apprendre les Sounnahs prenez l'habitude de voyager 3 jours en Madani Qafilah chaque mois avec les dévôts du Prophète, de remplir le livret des bonnes actions chaque jour en faisant l'examen de conscience et de le soumettre au responsable désigné le premier jour de chaque mois.

Mon Madani objectif : « Je dois tenter de me rectifier et de rectifier les gens du monde entier, *إِنْ شَاءَ اللَّهُ*. Afin de nous rectifier, nous devons agir selon le livret des actions pieuses et pour tenter de rectifier les gens du monde entier, nous devons voyager en Madani Qafilahs, *بِحَرَمِ اللَّهِ عَمْرًا*.



Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagaran
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN: +92 21 111 25 26 92 | Ext: 7213

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: feedback@maktabatulmadinah.com